Nations Unies CAT/OP/SP/22/Add.3

Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Distr. générale
18 octobre 2024
Français
Original : anglais

Réunion des États parties
Dixième réunion
Genève, 24 octobre 2024
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Élection, conformément aux articles 7 et 9 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, des 12 futurs membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture qui remplaceront les membres dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 2024

Élection de 12 membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Note du Secrétaire général*

Additif

1. Conformément à la procédure prévue à l'article 6 (par. 3) du Protocole facultatif, le Secrétaire général a, dans une note verbale datée du 16 mai 2024, invité les États parties à présenter, au plus tard le 16 août 2024, leurs candidats pour l'élection de 12 membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les notices biographiques des 15 candidats désignés figurent dans les documents CAT/OP/SP/22, CAT/OP/SP/22/Add.1 et CAT/OP/SP/22/Add.2.

2. Le 16 octobre 2024, Chypre a retiré la candidature de Petros Michaelides.

* Le présent document a été soumis après la date prévue afin que l'information la plus récente puisse y figurer.

Merci de recycler